

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 44**

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté**

Le 18.12.2025

Convocation faite

Le 04.12.2025

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le mercredi dix décembre 2025 à dix heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Délibération
N°2025-12-238**

**Approbation des Décisions
Modificatives n°2 sur les
Budgets principal et
commercial de l'OTC**

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHÉUX (jusqu'au point n°2025-12-243), M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Eric GOZZI (Représentant M. Patrice PRINCE), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{me} Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Pascal GILLAUX, M^{mes} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Magali CAPLET (pouvoir à M. André ESCOBAR), M. Eric GUERINY, M^{mes} Angélique WAUTOT, Jennifer PECHÉUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE à partir du point n°2025-12-244), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), MM. Patrice PRINCE (Représenté par M. Eric GOZZI), Jean GUILIANI (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M^{mes} Evelyne LAHAYE (pouvoir à M^{me} Brigitte DUMON), Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, M^{me} Sandrine BOURGEOIS (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la délibération n°2025-04-096 du 14 avril 2025 approuvant le budget primitif principal et le budget primitif annexe de l'Office de Tourisme ainsi que le montant de la subvention 2025 fixé à 403 000 €,

Vu les délibérations du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire n°15-CD-10-2025 DM n°1 2025-OTC et n°16-CD-10-2025 DM n°1 2025-VAT du 8 octobre 2025, approuvant des Décisions Modificatives n°1 sur les budgets principal et commercial de l'OTC,

Vu les délibérations du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire n°17-CD-12-2025 DM n°2 2025-OTC et n°18-CD-12-2025 DM n°2 2025-VAT du 9 décembre 2025, approuvant des Décisions Modificatives n°2 sur les budgets principal et commercial de l'OTC,

Considérant la volonté de maintenir les excédents 2024 constatés au crédit de l'OTC soit un montant de 21 600,49 €,

Considérant la perception d'un montant de 116 623,68 € au titre de la taxe de séjour par l'OTC au 30 novembre 2025 soit 76 623,68 € de plus que le montant prévu au budget, sans que celui-ci soit répercuté sur la subvention,

Considérant que le montant de la taxe de séjour potentielle des mois de novembre et décembre n'est pas encore comptabilisé,

Considérant le besoin financier nécessaire pour équilibrer le budget général de l'OTC,

Considérant la décision commune à l'Office de Tourisme et à la Communauté de suspendre l'activité commerciale du bateau Le Charlemagne pour l'année 2025 du fait du retard pris au démarrage de la saison suite aux travaux à entreprendre et des difficultés à recruter un pilote,

Vu l'article L1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 09 décembre 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

Contre : M. Jean-Pol DEVRESSE et M^{me} Sandrine BOURGEOIS (par pouvoir donné à M. Jean-Pol DEVRESSE)

* **approuve** le projet de la Décision Modificative n°2 sur le Budget Principal de l'OTC comme suit :

INVESTISSEMENT		Dépenses			Recettes		
Imputation	Intitulé	DM n°1	DM n°2	Total DM	DM n°1	DM n°2	Total DM
2745	Avances Remboursables	100 000,00	-100 000,00	0,00			
2745	Avances Remboursables				100 000,00	-100 000,00	0,00

FONCTIONNEMENT		Dépenses			Recettes		
Imputation	Intitulé	DM n°1	DM n°2	Total DM	DM n°1	DM n°2	Total DM
604	Achat et prestations de services						
6236	Catalogues et imprimés		-2 000,00	-2 000,00			
6411	Salaires et appointements	160 000,00	3 500,00	163 500,00			
6311	Taxe sur les salaires		2 000,00	2 000,00			
6451	Cotisations URSSAF		27 000,00	27 000,00			
6453	Cotisations Caisse de retraite		1 500,00	1 500,00			
6518	Autres		530,00	530,00			
64198	Autres remboursements				8 100,00	8 100,00	
74	Subvention exceptionnelle				130 000,00	-30 200,00	99 800,00
753	Taxe de séjour				30 000,00	46 630,00	76 630,00
7084	Mise à disposition					8 000,00	8 000,00
Total		160 000,00	32 530,00	192 530,00	160 000,00	32 530,00	192 530,00

* **approuve** le projet de la Décision Modificative n°2 sur le Budget Commercial de l'OTC sur la section de fonctionnement comme suit :

FONCTIONNEMENT		Dépenses			Recettes		
Imputation	Intitulé	DM n°1	DM n°2	Total DM	DM n°1	DM n°2	Total DM
60224	Fournitures de magasin		-6 500,00	-6 500,00			
604	Achat et prestations de service	-37 772,84	2 800,00	-34 972,84			
6061	Fournitures non stockables	-8 000,00	-1 300,00	-9 300,00			
607	Achats de marchandises	-10 000,00		-10 000,00			
6135	Locations mobilières		-5 000,00	-5 000,00			
6251	voyage et déplacement	-1 500,00		-1 500,00			
6411	Salaires et appointements	-40 000,00	-41 000,00	-81 000,00			
6518	Autres		-700,00	-700,00			
22	Dépenses imprévues	-2 727,16		-2 727,16			
706	Vente de prestations				-100 000,00	-38 000,00	-138 000,00
707	Vente marchandises					-13 700,00	-13 700,00
Total		-100 000,00	-51 700,00	-151 700,00	-100 000,00	-51 700,00	-151 700,00

* **approuve** le maintien des excédents 2024 constatés au crédit de l'OTC soit un montant de 21 600,49 €,

* **décide** de ne pas facturer les loyers du bateau pour la période d'avril à septembre 2025, soit un montant de 5 369,43 € HT, dans le cadre des aides prévues à l'article L1511-3 du CGCT,

* **approuve** le versement d'une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 99 800 €,

Pour extrait conforme

Le Président

Bernard DEKENS

